



Reprise de la location en direct

Par **coco**, le **29/08/2011** à **00:24**

Bonjour,
a compter d'octobre 2011 je vais reprendre en direct la location de ma maison avec le même locataire ; j'ai donné mon préavis à l'agence qui s'occupait de la gestion.

je ne suis pas sure que l'agence m'est donnée à l'époque une copie du bail et de l'état des lieux ; je n'ai vraiment plus souvenir de comment tout cela s'est déroulé. j'ai une pochette avec tous les papiers de ma maison mais je ne retrouve pas ces éléments. j'ai juste le contrat de gestion de 2008.

est ce qu'un bail peut etre fait entre l'agence et la locataire ou uniquement entre le proprio et le locataire ?
puis je leur en faire la demande ?

comment dois je procéder par la suite ? dois je refaire un bail avec mon locataire ?

si oui est ce que je dois joindre à nouveau l'état des lieux de 2008 ? ma locataire a surement déjà ce document!!

merci de votre aide car c'est nouveau pour moi la location en direct
cordialement
coco

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **00:27**

Il n'y a aucun changement à faire, le bail est en cours, le locataire n'a aucune obligation de vous fournir la moindre copie
C'est à votre agence qu'il faut demander les documents.